

Commune de COLLONGES-SOUS-SALÈVE

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 6 MARS 2014 COMPTE RENDU

L'an deux mil quatorze, le six mars à 20H30, le Conseil municipal de la commune de COLLONGES-SOUS-SALÈVE (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre-Henri THEVENOZ, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 27 février 2014.

<u>Présents</u> : Mmes	D. BONNEFOY	J. RIVIERE	F. UJHAZI
Mrs	P.-H. THEVENOZ	R. BARON	H. DE MONCEAU
S. MASSON	Y. PERU	G. REIX	G. SOCQUET
R. VICAT			

Absent(s) : G. JAMMERS

Absent(s) excusé(s) : F. MEGEVAND

C. BEROUJON qui a donné pouvoir à G. SOCQUET

N. BOUSSION qui a donné pouvoir à D. BONNEFOY

B. GEORGE qui a donné pouvoir à P.-H. THEVENOZ

Monsieur Raymond BARON est arrivé en fin de séance lors de l'examen de la délibération n° 23.

Madame Dominique BONNEFOY a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion (13.02.2014) est approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour de la séance.

FINANCES

D_2014_16

D_2014_17

Compte administratif et compte de gestion 2013

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur le Maire-Adjoint en charge des finances pour la présentation du compte administratif de l'exercice 2013.

Monsieur G. SOCQUET informe le Maire que compte tenu de la campagne électorale, il refuse de présenter le compte administratif et laisse le soin au Maire de présenter son compte de résultats 2013.

.../...

Monsieur le Maire « remercie » Monsieur SOCQUET de le prévenir de sa décision aussi soudaine que surprenante.

Il donne donc ensuite lecture des chiffres définitifs des différents chapitres de recettes et de dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement.

La balance générale de l'exercice 2013 s'établit comme suit :

<u>Fonctionnement</u> :	recettes :	4.555.160,86 €
	dépenses :	3.416.384,98 €
	excédent :	1.138.775,88 €
<u>Investissement</u> :	recettes :	2.063.261,37 €
	dépenses :	2.887.441,83 €
	déficit exercice :	- 824.180,46 €
	excédent 2012 :	514.864,19 €
	déficit 2013 :	- 309.316,27 €

Résultat global de clôture : **829.459,61 €**.

Le compte administratif présenté est conforme aux écritures passées par le comptable public.

Après avoir demandé aux conseillers municipaux s'ils avaient des questions sur les comptes présentés et répondu aux quelques questions posées, Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif de l'exercice 2013.

Madame Dominique BONNEFOY demande à l'assemblée de se prononcer sur les résultats 2013 et fait procéder au vote.

Le Conseil municipal adopte par 11 voix pour et 1 abstention Monsieur G. SOCQUET le compte administratif 2013.

Ensuite, en présence du Maire, l'assemblée approuve le compte de gestion 2013 établi par le comptable du Trésor (12 voix pour – 1 abstention : G. SOCQUET).

D_2014_18

Taux d'imposition 2014

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'état 1259 COM de notification des bases d'imposition 2014 des taxes directes locales établi par la Direction des finances publiques n'est à ce jour pas encore disponible.

La hausse des bases d'imposition prévue par la loi de finances est de 0,90 % en 2014.

Il rappelle que la C.F.E. (Cotisation Foncière des Entreprises) a été transférée au 1^{er} janvier à la Communauté de Communes du Genevois suite au passage en fiscalité professionnelle unique de l'E.P.C.I.

La C.C.G. va donc percevoir à la place de la commune en 2014 la C.F.E., la C.V.A.E., l'IFER, La TASCOM, La T.A.F.N.B., la fraction recettes et la part salaire de la D.G.F. Une attribution de compensation s'élevant à 190.991 € sera versée à ce titre par la C.C.G. à notre commune en 2014.

Lors du débat d'orientation budgétaire, le Conseil municipal avait acté le maintien en 2014 des taux d'imposition fixés en 2013.

Le produit fiscal, **hors augmentation physique** des bases, est estimé selon le calcul ci-après à 1.518.896 €.

Taxe	Bases 2013 notifiées en décembre	Bases 2014 (2013 x 0,90 %)	Taux d'imposition 2013	Produit 2014
Taxe d'habitation	8.632.557	8.710.250	11,88 %	1.034.778 €
Taxe foncière (bâti)	5.440.724	5.489.761	8,70 %	477.609 €
Taxe foncière (non bâti)	14.045	14.171	45,93 %	6.509 €

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- DÉCIDE à l'unanimité de maintenir en 2014 les taux d'imposition fixés en 2013 pour les 3 taxes directes locales perçues par la commune à savoir :

Taxe d'habitation : 11,88 %
Taxe foncière sur propriétés bâties : 8,70 %
Taxe foncière sur propriétés non bâties : 45,93 %

- PRÉCISE que le produit supplémentaire généré par l'augmentation physique des bases d'imposition sera inscrit au budget 2014 par décision modificative ;
- CHARGE le Maire de signer l'état 1259 COM à réception de ce document.

D_2014_19

Budget primitif 2014

Le budget présenté par le Maire prend en compte les restes à réaliser de l'exercice 2013 arrêtés par le Conseil municipal le 16 janvier 2014 qui sont de 326.792 € en dépenses et de 30.210 € en recettes d'investissement. L'excédent de fonctionnement 2013 (1.138.775,88 €) est intégralement affecté en section d'investissement et le prélèvement sur les recettes de fonctionnement 2014 pour investir est de 700.000 €.

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes et se monte à 6.912.084,61 € :

- dépenses et recettes de fonctionnement : 4.424.702,00 € ;
- dépenses et recettes d'investissement : 2.487.382,61 €.

Il permet de financer l'ensemble des opérations d'investissement et les dépenses de fonctionnement, notamment l'évolution de la masse salariale en raison de la mise en place des rythmes scolaires, listées lors du débat d'orientation budgétaire du 13 février dernier.

Après avoir posé les questions nécessaires et délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2014.

D_2014_20

Subventions 2014 – 1^{ère} répartition

Le montant global alloué aux subventions des associations inscrit au budget 2014 est de 140.000 €.

Compte tenu des échéances électorales à venir, la répartition sera effectuée par la prochaine équipe municipale.

Toutefois, afin de ne pas bloquer l'activité de certaines associations, il est proposé d'allouer les subventions destinées à financer les sorties scolaires et de verser les subventions aux associations ayant participé à l'organisation de la Foire de la Sainte-Barbe 2013.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- DÉCIDE d'allouer les subventions suivantes :

- Coopérative école Charles Perrault : 10.000 €
- Sou des écoles : 1.880 €

- A.P.E. Maurice Tièche : 1.700 €
- A.P.E.L. Saint-Vincent : 1.700 €
- Campus adventiste du Salève : 1.700 €
- Club Nature et Sports de montagne du Salève : 1.700 €
- Collonges accueille : 1.700 €
- Ecole de musique A.B.C. : 1.700 €
- Foire de la Sainte-Barbe : 11.400 €
- Paris-Gao-Dakar : 1.700 €
- Petit Théâtre du Salève : 1.700 €
- P.G.G.R. Tennis de table : 1.700 €
- Salève Judo Kwaï : 1.700 €
- Union locale des pompiers : 1.700 €
- U.S.C. Football : 1.700 €
- Secours en montagne : 1.700 €
- Sou des écoles : 1.700 €
- Tennis club : 1.700 €

- CHARGE le Maire de procéder au règlement des subventions ci-avant dans les meilleurs délais.

D_2014_21

Tarifs Foire de la Sainte-Barbe 2014

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une proposition de tarifs d'occupation du domaine public pour la Foire de la Sainte-Barbe 2014 qui se tiendra les 28, 29 et 30 novembre prochain.

La proposition du comité d'organisation est la suivante :

Type	Unités	Tarifs 2013	Proposition 2014
Commerçants dans les rues et places			
Réservation avant le 31.07 de l'année	ml	18 €	18 €
Réservation entre le 01.08 et le 05.10.2013	ml	23 €	23 €
Jour de la manifestation	ml	35 €	35 €
Caravanes des forains (place du marché)			
1 ^{ère} caravane	nuit	150 €	150 €
2 ^{ème} caravane	nuit	Pas de tarif défini	200 €
Salons Espace omnisports du Salève (vins – produits du terroir – petits créateurs)			
Stand salon des vins (3,50 ml)	unité	400 €	400 €
Stand angle salon des vins	unité	450 €	450 €
Stand produits régionaux (½ stand)	unité	250 €	250 €
Stand petits créateurs (2 ml)	unité	50 €	50 €

Pour les commerçants abonnés au marché dominical, le prix au ml est de 12 € jusqu'au 31 juillet et de 18 € au-delà de cette date.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- ADOPTE les tarifs ci-dessus ;
- CHARGE Le Maire de l'application de ces tarifs.

TRAVAUX

D_2014_22

Espace Omnisports du Salève Mémoire en réclamation de l'entreprise Barel & Pelletier

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les décomptes définitifs de l'ensemble des entreprises titulaires des marchés de travaux de l'Espace Omnisports du Salève ont été soldés à l'exception du lot n° 2 – Gros œuvre.

L'entreprise Barel & Pelletier, titulaire du marché gros œuvre, a présenté un mémoire en réclamation conformément à l'article 50 du C.C.A.G. Travaux pour obtenir réparation du préjudice qu'elle estime avoir subi du fait de l'allongement des délais du chantier et des surcoûts engendrés.

Il rappelle que cette société s'est montrée sérieuse et rigoureuse lors du chantier et a respecté ses délais d'intervention.

Le mémoire en réclamation porte sur la somme négociée de 66.445,16 € H.T. pour les 2 maîtres d'ouvrage (31.509,07 € pour la C.C.G. et 34.936,09 € pour la commune). Ce montant a été validé par le maître d'œuvre et l'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur le mémoire en réclamation.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré :

- ACCEPTE (12 voix pour et 1 abstention J. RIVIERE) le mémoire en réclamation présenté par l'entreprise Barel & Pelletier ;
- PREND ACTE du montant de ce mémoire qui est de 34.936,09 € H.T. ;
- CONSTATE que les crédits correspondants ont été ouverts au budget (article 6711) ;
- CHARGE le Maire de procéder au règlement de ce montant avec le décompte définitif des travaux du lot n° 2.

AFFAIRES FONCIÈRES

D_2014_23

P.A.E. de la Drize Cession partielle parcelle AB 640 à S.F.R.

La commune loue à la société S.F.R. 46 m² de terrain et à la société Orange 15 m² de la parcelle communale AB 640 sur le P.A.E. de la Drize entre le bâtiment des Services techniques et l'entreprise Bovagne.

Dans le cadre de sa nouvelle politique patrimoniale, S.F.R. sollicite l'acquisition du foncier occupé par les opérateurs pour leurs antennes et stations de radiotéléphonie.

Après discussion, l'offre formulée est de 60.000 € pour les 61 m² concernés.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir pris connaissance de l'avis de France Domaine, et délibéré :

- DÉCIDE par 13 voix pour et 1 voix contre (R. VICAT) de céder 61 m² de la parcelle communale AB 640 située au lieu-dit « Sous le Clos » à la société S.F.R. ;
- FIXE le prix de la cession à 60.000 € ;
- PRÉCISE que l'ensemble des frais (géomètre et notaire) seront à la charge de l'acquéreur ;
- AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente.